



**Requête à l'intention du
Conseil communal**
pour le soutien financier aux frais de transport
des étudiants et apprentis

Représentant légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Titulaire abonnement :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Etudiant

Apprentis

Question :

Le titulaire de l'abonnement est-il déjà au bénéfice d'une subvention sous forme de bourse d'étude ou autre ?

Oui

Non

Date Signature du requérant :

Joindre : Contrat d'apprentissage ou attestation d'école/université
Quittance frais de transports
Bulletin de versement ou coordonnées bancaires/postales

Conditions d'octroi :

- Le requérant et le soutien légal doivent avoir leur domicile légal dans la commune depuis au moins une année. Le bénéficiaire doit être âgé de 25 ans au maximum.
- Le requérant ou le soutien légal doit avoir personnellement la charge des frais de transports et ne pas être déjà au bénéfice d'une subvention sous forme de bourse d'étude ou autre
- L'obligation de communiquer immédiatement tout changement de conditions de contrat
- La participation financière de la commune se monte à 50% des frais de transports publics mais au maximum CHF 400.— par année scolaire
- La requête annuelle doit être présentée dans le courant de l'année scolaire